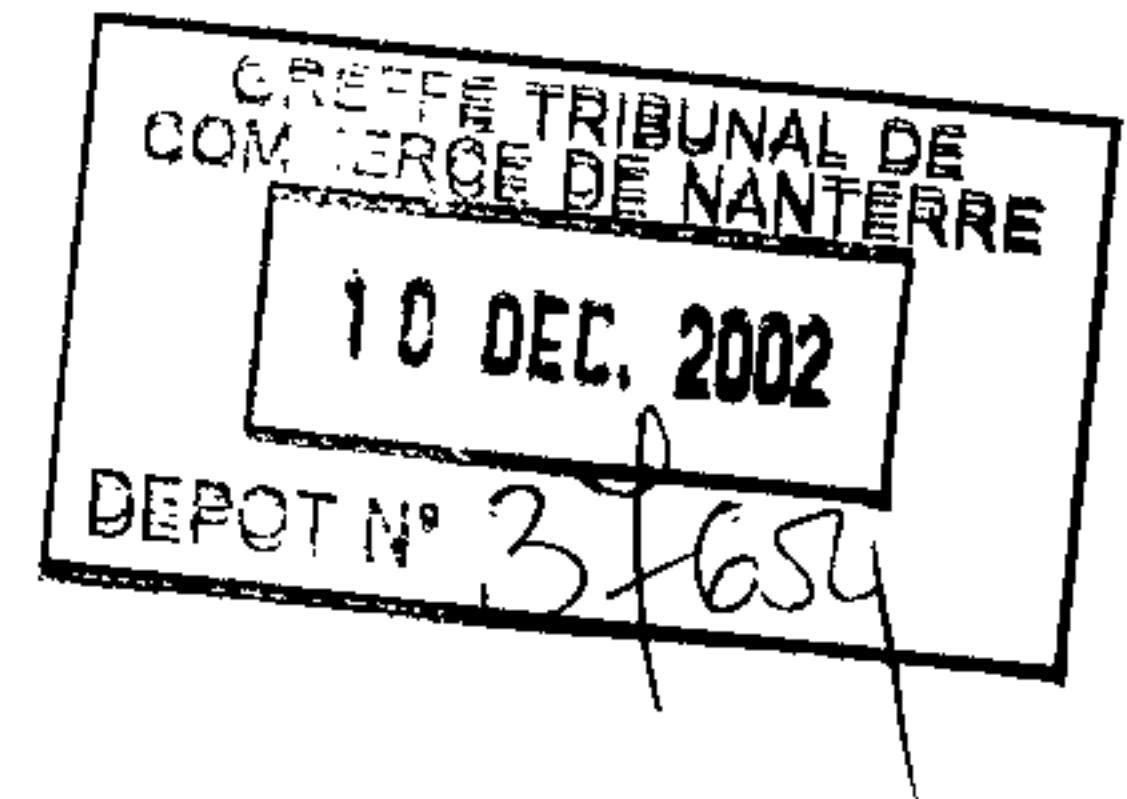




DELTA FINANCES & EXPERTISES



RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL SYLOGIS.com EN SAS

86 B3202

*établi dans le cadre des articles
L 223.43, L 224.2 et L 224.3
du Code du Commerce*

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Bureaux ■ Parc d'Ariane ■ Bât. A ■ 11, Bd de la Grande Thumine ■ 13083 Aix-en-Provence
Téléphone 04 42 95 19 19 ■ Télécopie 04 42 59 99 47
■ E-mail Sygeste.Aix@wanadoo.fr ■

E.U.R.L. au capital de 25 000 € - RCS : Marseille B 419 542 352 - Siège Social : 140, rue Horace Bertin 13005 Marseille



DELTA FINANCES & EXPERTISES

SARL SYLOGIS.com
5/7, rue Jeanne Braconnier
92366 MEUDON LA FORET

Aix en Provence, le 30 novembre 2002

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, j'ai l'honneur de vous présenter le présent rapport établi dans le cadre de la transformation de votre Société en Société par Actions Simplifiée.

1/ PRESENTATION DE LA SARL SYLOGIS.com

La Société SYLOGIS.com est une société à responsabilité limitée dont le capital social égal à 210 000 Euros est constitué de 10 500 parts sociales détenues par la Société LIGHT (5 397 parts) et Madame Chantal PENELON (5 103 parts).

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 324 590 413 et domiciliée 5/7, rue Jeanne Braconnier, 92366 MEUDON LA FORET.

Le Gérant de la Société est Madame Chantal PENELON.

La Société SYLOGIS.com a pour objet social principal les études, l'analyse de la programmation, le traitement de l'information et, en général, l'ingénierie en système d'information.

Afin de faciliter son développement, la Société envisage de se transformer en Société par Actions Simplifiée, sans modification de son capital social.

 **Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**
Bureaux ■ Parc d'Ariane ■ Bât. A ■ 11, Bd de la Grande Thumine ■ 13083 Aix-en-Provence
Téléphone 04 42 95 19 19 ■ Télécopie 04 42 59 99 47
■ E-mail Sygeste.Aix@wanadoo.fr ■

E.U.R.L. au capital de 25 000 € - RCS - Marseille B 419 542 352 - Siège Social : 140, rue Horace Bertin 13005 Marseille

2/ DILIGENCES ET VERIFICATIONS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs et passifs constitutifs du patrimoine de la Société,
- s'assurer de la conformité des règles et principes comptables présidant à l'arrêté des comptes sociaux,
- vérifier que les événements intervenus depuis le dernier exercice clos n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des actifs et passifs de la Société

J'ai ainsi notamment examiné les conditions d'exploitation et d'activité de l'entreprise ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2001, afin d'apprécier la composition des postes d'actifs et de passifs de la Société.

Nous avons également pris connaissance des modalités d'exploitation de l'exercice 2002, et de l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des éléments d'actifs et de passifs de l'entreprise.

Concernant les éléments d'actifs et passifs de la Société, l'examen de la situation comptable au 30.09.2002 fait apparaître les éléments suivants :

en KE	31/12/2001	30/09/2002
actifs immobilisés	330	226
actifs circulants	2 282	2 476
Total actifs	2 612	2 702
provision pour risques	15	15
dettes financières	425	464
dettes exploitation	1 621	1 743
Total passifs	2 061	2 222
Situation nette	551	480
dont résultat période	49	-71

L'examen du résultat de la période intercalaire au 30.09.2002 ainsi que celui des postes constitutifs de l'actif et du passif de la Société n'ont pas fait apparaître d'éléments significatifs susceptibles de remettre en cause la situation nette de la Société, dont le montant est supérieur au niveau du capital social prévu par le projet de modification statutaire de votre Société.

3/ CONCLUSION

Compte tenu des commentaires précédents, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne m'ayant été signalé, je n'ai pas d'observation à formuler à ce titre.

Fait à Aix en Provence, le 30 novembre 2002



Jacques RUINET
Commissaire à la transformation